

Profil pays 2024 – Mauritanie

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	Mauritanie
	Capitale du pays	Nouakchott
	Langue(s) officielle(s)	Arabe
	Ports Principaux	- Port Autonome de Nouakchott dit Port de l’Amitié (PANPA) - Port Autonome de Nouadhibou (PAN)
	Littoral (km)	754

Mis à jour en novembre 2024

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	M. Cheikh Ahmedou SIDI
Ministère/ Département / Agence	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires/ Direction Général de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM)
Poste occupé	Directeur Général
Adresse	BP : 137 Nouakchott - Mauritanie
Téléphone	
Mobile	+222 36 34 75 35
Courriel	DG@amam.gov.mr

Point focal OMI

Nom	M. Cheikh Ahmedou SIDI
Ministère/ Département / Agence	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires/ Direction Général de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes
Poste occupé	Directeur Générale de l'AMAM
Adresse	BP : 137 Nouakchott - Mauritanie
Téléphone :	
Mobile	+222 36 34 75 35
Courriel	DG@amam.gov.mr

Mis à jour en novembre 2024

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
M. Cheikh Ahmedou SIDI	Directeur Général	Direction de l'AMAM	Mauritanie	DG@amam.gov.mr	+222 36 34 75 35

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	- BP : en phase de construction et d'installation d'équipements de sa plateforme gaz en offshore ; - TOTAL / SHELL / EXXONMOBIL/COSMOS : prospection
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	BP siège comme membre entier dans une Commission Environnementale qui regroupe les Ministères du Pétrole et énergie, de la Pêche, des Infrastructures et portuaires et de l'Environnement et du Développement Durable
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	OUI
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	La Commission Environnementale est financée par prélèvement sur les opérateurs

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
Lutte en mer	
Ministère/Département/Agence	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires/Direction de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM)
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	M. Cheikh Ahmedou SIDI
Adresse	BP 137 Nouakchott - Mauritanie
Téléphone	

Mis à jour en novembre 2024

Mobile	+222 36 34 75 35
Courriel	DG@amam.gov.mr
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	Aucune Autorité unique
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	/
Adresse	
Téléphone	
Mobile	
Courriel	
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires /AMAM
Point de contact	M. Cheikh Ahmedou SIDI
Adresse	BP 137 Nouakchott - Mauritanie
Téléphone	
Mobile	+222 36 34 75 35
Courriel	DG@amam.gov.mr

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	Etat d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	Etat d'avancement de l'application	Observation/ actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	Ratifiée	transposée	Partielle	La convention n'est pas publiée dans le JO. L'Annexe VI n'est pas ratifiée Certaines de ces dispositions ne sont pas appliquées (ex : installations pour la réception des résidus)
Préparation et lutte				
OPRC 90	Ratifiée	transposée	Partielle	La convention n'est pas publiée dans le JO Certaines de ces dispositions ne sont pas appliquées
Protocole OPRC-HNS	NON	Pas totalement transposée		A ratifier et transposer
Responsabilité et indemnisation				

Mis à jour en novembre 2024

CLC 69	Ratifiée	NON		Elle a été dénoncée
CLC 92	Ratifiée	Certaines de ces dispositions sont reprises dans les textes nationaux	Partielle	n'est pas publiée dans le JO Certaines de ces dispositions ne sont pas appliquées
Fonds de 92	Ratifiée	Certaines de ces dispositions sont reprises dans les textes nationaux	Partielle	La convention n'est pas publiée dans le JO Certaines de ces dispositions ne sont pas appliquées
Fonds suppl. (2003)	NON	Certaines de ces dispositions sont reprises dans les textes nationaux		A ratifier
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	NON	Certaines de ces dispositions sont reprises dans les textes nationaux		En cours de ratification
LLMC 76	NON	Certaines de ces dispositions sont reprises dans les textes nationaux		A ratifier
LLMC 96	NON	Certaines de ces dispositions sont reprises dans les textes nationaux		A ratifier
HNS 2010	NON			A ratifier

Législation nationale			
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	-Stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime 2015-2019 (ministère des Pêches et de l'Economie Maritime qui est chargé également des affaires maritimes)	
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	
		Absence de priorité	
		Absence de compétences juridiques	X
		Absence de compétences techniques	X
		Absence de ressources financières	X
Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la	La procédure est : (1) Projet de loi portant autorisation à la ratification de la convention qui est présenté au Gouvernement par le Ministre en charge de la Marine Marchande (2) Si approbation, présentation au parlement	

	pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	(3) Une fois adopté, il devient loi qui sera promulguée par le Président de la République et au même moment il signe le document de ratification (4) L'instrument est déposé au niveau de l'OMI (5) Il est nécessaire de procéder à la publication de la Convention et de la transposer également en droit interne (6) Appliquer et suivre l'application de la Convention (7) Communiquer avec l'OMI et avec les autres parties
Application de : - Convention de 1992 portant création du Fonds - Protocole portant création du Fonds supplémentaire	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	La loi 029- 2013 portant Code de la Marine Marchande identifie la Marine Marchande comme l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	Le Plan POLMAR
Statut du PNIU	Adopté en 2018 en cours de révision

Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Décret 2018- 023 du 01.02.2018
Date de dernière mise à jour approuvée	Fin 2017
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Le Coordonateur national est le Ministre des pêches assisté par les autres Ministres concernés Le Directeur Générale est le Directeur de la crise, est assisté par 4 Cellules : (i) Anticipation et logistique ;(ii) Communication;(iii) Environnement ;(iv) financière et juridique
Testé ? Date et commentaires principaux	En cours
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	Suivant la nature de la modification : Décret, arrêté, note de service ou par communication

2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System</i> – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	Non
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	OUI
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	OUI

Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	OUI
Organigramme :	

Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	OUI
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	OUI
Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Sont référencés : OUI et intégrés : NON
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Sont référencés : OUI et intégrés : NON
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	OUI
Suivi et archivage ; indemnisation	

Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	NON
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	NON

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	En cours de revision
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	est considéré comme option
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	N/A
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	N/A
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	N/A
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	N/A
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	OUI

Mis à jour en novembre 2024

Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	N/A	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	N/A	
Emplacement des sites de stockage		
Nom	Propriétaire	Volume
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
Cartes de sensibilité		
Statut des cartes de sensibilité	Elaborées	
Groupe de travail / Comité en charge		
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	La sensibilité des zones maritimes sont prises en compte par le PNIU qui ne concerne que la lutte en mer	
Date de validation et de dernière mise à jour	N/A	
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	N/A	
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	N/A	
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	N/A	
Evaluation des risques		
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	OUI	
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	OUI	

Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	OUI
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	OUI
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	En cours dans le nouveau plan qui va avoir une partie plan terre
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique</i> (SCAT) en anglais) ?	
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	Projet
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	

Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	Projet
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	Projet
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	

Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	OUI

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	NEANT
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	NON
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	N/A
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	

Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Aucune procédure spécifique. Toutefois, En pratique les cas d'une intervention d'urgence sont toujours traités rapidement par la Douane et les services d'immigration
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	OUI OMI, GI-WACAF et les autres projets environnementaux financés par la Banque Mondiale
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	OUI
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Pas d'une manière systématique
<i>Exercices</i>	

Mis à jour en novembre 2024

Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Le dernier exercice sur table a été réalisé en 2017 et un exercice grandeur nature été prévu en 2019
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	En collaboration avec l'Université de Nouakchott et Gaston Berger de Saint LOUIS du Sénégal, Un Master a été ouvert pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques environnementaux

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Le gouvernement :	Le secteur privé :
Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	

Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	OUI
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	NON
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	NON

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	certaines procédures de communication avec les médias lors de crises sont listées annexées au PNIU
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	NON